



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MATTON (Sylvain), RAGGHIANI (Renzo), VERMEREN (Patrice),
« Principes d'édition », *Philosophie morale (1820)*, COUSIN (Victor), p. 73-74

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-07148-8.p.0073](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-07148-8.p.0073)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRINCIPES D'ÉDITION

Nous éditons ce manuscrit en respectant sa présentation (divisions des leçons, avec ou sans titre, des paragraphes, etc.). Nous n'en avons pas modernisé l'orthographe, dans la mesure où elle est conforme à celle de Cousin dans les années 1820 (ex. *ame*, non *âme*; *éclatans*, non *éclatants*, *transcendental*, non *transcendantal*), mais nous en avons, sans indication, corrigé les fautes qui ne peuvent évidemment pas être imputées à Cousin lui-même. En revanche, nous avons régularisé la ponctuation, également sans indication, sauf si nos modifications avaient une incidence sémantique.

Toutes les notes concernant l'établissement du texte (numérotées 1, 2, 3 etc.) ont été rejetées en fin de document (p. 305 *sq.*); par souci de commodité et de brièveté, nous avons pris le parti de les rédiger en recourant aux abréviations latines usuelles des apparats critiques. En revanche, nos notes commentatives au texte (numérotées a, b, c etc.) ont été placées en bas de celui-ci, les appels de celles concernant l'identification et la datation des leçons du cours étant toujours placés *avant le premier mot* de la leçon, tandis que les autres sont normalement placés en fin de l'énoncé commenté.

Première leçon.

Je vais vous exposer, Messieurs, un cours complet de philosophie morale, c. à d., un cours qui comprendra tout ce qu'on peut dire sur l'homme comme agent moral.

Ce cours confirmera

1° une morale générale dans laquelle il faut rechercher et établir l'idée fondamentale du bien et du mal, du vice et de la vertu, du droit, de l'obligation attachée à l'idée du bien.

2° une autre partie dans laquelle on appliquera les notions fondamentales trouvées et déterminées dans la première partie. Ainsi, il s'agira dans cette deuxième partie d'appliquer l'idée du droit en général aux divers cas particuliers aux diverses situations de la vie humaine.

Parmi ces devoirs les uns se rapportent à l'agent moral d'une manière si personnelle, qu'ils ne dépendent pas de sa propre sphère, celle du personnel. D'autres, au contraire, établissent des rapports entre lui et d'autres individus, tels sont les devoirs sociaux.

Établir les principes de la morale relative aux individus entre eux, ce sera donc établir les principes